



République Française

MAIRIE DE FABREGUES

Département de l'Hérault

## Délibération du Conseil Municipal n° 2023/040

Séance du 24 octobre 2023

Date de convocation :	18 octobre 2023
Date de publication :	27 octobre 2023
Nombre de membres :	
- afférents au Conseil Municipal :	29
- en exercice :	29
- qui ont pris part à la délibération :	25

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques MARTINIER, Maire de Fabrègues.**

**Présents** : M. Jacques MARTINIER – M. Jean-Marc ALAUZET - Mme Christine PALA –M. Christian SOUVEYRAS – Mme Myriam PENA - Mme Solange MARTIN-BONNIER – M. Alain FAUCHARD – Mme Marie MIANNAY – M. Philippe LIGNY – Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE – Mme Elisa VEIGA – M. Bernard PASSET – M. Serge JACOB – M. Jean-Olivier JOB – M. Sébastien FARRAUTO – Mme Marie ROUGER –M. Daniel TOMAS.

**Représentés** : M. Dominique CRAYSSAC - M. Pierre VAN CRAENENBROECK – Mme Françoise MOURGUES-DELHAYE - Mme Marie-Carmen GOMEZ - M. Frédéric GIBIARD - Mme Marion DAVID - Mme Julie ANDRE.

**Absents** : Mme Marie VRINAT – Mme Anne-Claire HARDY - M. Loïc VERLOOVE - Mme Mylène MIFSUD.

### **OBJET : Soutien de la commune de Fabrègues à la réalisation d'un lycée sur la commune de Cournonterral**

Monsieur le Maire rappelle que la Région Occitanie a entrepris la réalisation d'un lycée sur le territoire de la commune de Cournonterral. Ce projet s'accompagne de la réalisation, par la Commune de Cournonterral, d'un gymnase et, par Montpellier Méditerranée Métropole, de travaux de voirie, de construction d'une aire de dépose-repose des transports scolaires, de création de voies nouvelles légères et de requalification des espaces de stationnement intégrant des fonctionnalités multimodales.

L'ensemble des parcelles d'assiette de l'opération n'étant pas acquise, une procédure de **déclaration d'utilité publique (DUP)** est requise pour la réalisation du lycée et des aménagements de voirie. Par ailleurs, le projet dans son ensemble implique une **mise en compatibilité du plan local d'urbanisme** de la commune de Cournonterral. Les déclarations d'utilité publique vaudront donc mise en compatibilité du PLU. La Commune étant propriétaire des terrains d'assiette du projet de gymnase, elle se prononcera sur l'intérêt général du projet par une **déclaration de projet (DP)** qui vaudra également mise en compatibilité du PLU.

Les parcelles restant à acquérir pour la réalisation de l'opération **étatique publique parcellaire** sera conduite conjointement à celle de la DUP et de la DP valant mise en compatibilité. Enfin, **le dossier de demande de permis de construire portant sur la réalisation du lycée** est également soumis à enquête publique. Celle-ci se déroule actuellement du 16 octobre au 17 novembre 2023.

Le projet de lycée de Cournonterral, porté par la Région, prévoit la construction d'un bâtiment d'une superficie de 20 000m<sup>2</sup> sur un terrain d'une assiette de 8 ha pour un investissement de 45 millions d'euros. Cet équipement accueillera près de 1 560 élèves (1 388 lycéens, 120 post-bac, 50 élèves apprenants), avec une ouverture de l'établissement envisagée à la rentrée 2025. Le lycée sera également dimensionné pour accueillir 1 000 demi-pensionnaires et 100 places en internat. Le personnel de l'établissement représentera 134 personnes réparties entre le personnel enseignant, l'équipe administrative et éducative, le personnel de la restauration et les agents de maintenance. Le projet de gymnase porté par la commune sera quant à lui mutualisé avec le futur lycée.

Montpellier Méditerranée Métropole accompagne les projets de la Région et de la Commune de Cournonterral en assurant la maîtrise d'ouvrage des aménagements des espaces publics nécessaires à la desserte du lycée et du gymnase. Les coûts de l'opération sont estimés à 7 millions d'euros, avec un co-financement Métropole/Région.

Ce projet répond à la forte croissance démographique du secteur, actuellement les élèves Fabrèguois souffrent d'un temps de trajet vers leur lycée de rattachement qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années (environ 1h). D'autre part, ces déplacements essentiellement effectués par bus et voiture sont source de pollution. En effet, les déplacements doux ne peuvent pas être privilégiés dans le schéma actuel.

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**A l'unanimité,**

- **D'Approuver** le soutien de la commune de Fabrègues à la réalisation d'un lycée sur la commune de Cournonterral.

Plus n'est délibéré.

Fait les jour, mois et an que dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents à la séance.

 **Le Maire,**  
  
**Jacques MARTINIER**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*